

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU JEUDI 12 DECEMBRE 2024**

Délibération n° :

DL39/2024

Objet :

Création d'un emploi permanent de rédacteur principal de 2^{ème} classe et mise à jour du tableau des emplois permanents

L'an deux mille vingt-quatre,

Le jeudi 12 décembre 2024,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERCHON (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. BLIN (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CASSINARI (suppléant - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- Mme COLIN (suppléante - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GILBERT (suppléant - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- M. MASURE (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. POMPEIGNE (titulaire - CCHVC)
- M. PRIVE (suppléant - CPS)
- Mme PLUMAIL (suppléante - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

Monsieur GARSUAULT (titulaire - CPS) donne pouvoir à Monsieur CAUCHETIER (titulaire - CPS) ; Monsieur GILBON (titulaire - CPS) donne pouvoir à Monsieur Vigier (titulaire - CPS).

DATE DE CONVOCATION

Le 05/12/2024

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERT (titulaire - CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire - CPS) ; M. CARRE (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; M. DELAGNEAU (titulaire - CPS) ; M. DIDIN (titulaire - CPS) ; Mme DUMAS (titulaire - CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire - CPS) ; M. GILBON (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) ; M. HENRIOT (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; Mme LEBLANC (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; M. MAJEUX (titulaire - CPS) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ; Mme VALOT (titulaire - CPS) ; M. VIVIEN (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 22
VOTANTS : 24

Monsieur Philippe BAY est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Délibération n°DL39/2024

Création d'un emploi permanent de rédacteur principal de 2^{ème} classe et mise à jour du tableau des emplois permanents

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des emplois permanents existants,

Vu la note de présentation,

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de créer des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et ce, pour satisfaire aux besoins du service,

Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin de recrutement d'un(e) responsable des Ressources Humaines et que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des rédacteurs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de créer un emploi permanent de rédacteur principal de 2^{ème} classe de la filière administrative de catégorie B pour effectuer les fonctions de responsable des Ressources Humaines à temps complet à raison de 1607 heures annuelles,

- en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel de droit public recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en application de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique susvisé,
- sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, dans le respect des dispositions réglementaires,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé de participer à l'élaboration de la politique en matière de ressources humaines du SIOM et d'en assurer sa mise en œuvre,
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Approuve le tableau des emplois permanents des agents titulaires et non titulaires qui tient compte de la modification liée à la création de l'emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2^{ème} classe pour occuper les fonctions de responsable des Ressources Humaines,

Filière administrative :

- Grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe :
Ancien effectif : 1
Nouvel effectif : 2

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,

Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
Fonctionnaires stagiaires ou titulaires et contractuels

GRADES	CATEGORIE	POSTES	EFFECTIF POURVU		VACANTS
			TITULAIRES	CONTRACTUELS	

EMPLOI FONCTIONNEL

DGS	A	1	1	0	0
DGA	A	2	1	0	1
TOTAL		3	2	0	1

FILIERE ADMINISTRATIVE

Attaché hors classe	A	1	0	0	1
Attaché principal	A	2	2	0	0
Attaché	A	4	1	1	2
Rédacteur Pp 2 ^{ème} classe	B	2	1	0	1
Rédacteur	B	2	1	0	1
Adjoint Adm.Pp de 1 ^{ère} classe	C	4	4	0	0
Adjoint Adm.Pp de 2 ^{ème} classe	C	0	0	0	0
Adjoint Administratif	C	4	3	0	1
TOTAL		19	12	1	6

FILIERE TECHNIQUE

Ingénieur Principal	A	1	1	0	0
Ingénieur	A	3	0	2	1
Technicien Pp de 1 ^{ère} classe	B	1	0	0	1
Technicien Pp 2 ^{ème} classe	B	2	2	0	0
Technicien	B	1	0	0	1
Agent de Maitrise Pp	C	1	1	0	0
Agent de Maitrise	C	0	0	0	0
Adj. Technique Pp 2 ^{ème} classe	C	5	5	0	0
Adj. Technique Pp 1 ^{ère} classe	C	3	3	0	0
Adjoint Technique	C	8	5	1	2
TOTAL		25	17	3	5

47	31	4	12
-----------	-----------	----------	-----------

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **18 DEC. 2024**
Affichée le :

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL39_2024
Date de la décision:	2024-12-18 00:00:00+01
Objet:	Création d'un emploi permanent de rédacteur principal de 2ème classe et mise à jour du tableau des emplois permanents
Classification matières/sous-matières:	4.1
Identifiant unique:	091-200062321-20241218-DL39_2024-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20241218-DL39_2024-DE-1-1_0.xml	text/xml	1068
nom original: DL 39 2024.pdf	application/pdf	499331
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20241218-DL39_2024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	499331
nom original: Note présentation DL 39 2024.pdf	application/pdf	63957
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20241218-DL39_2024-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	63957

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	18 décembre 2024 à 15h57min45s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 décembre 2024 à 16h00min15s	l'enveloppe 1145500 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	18 décembre 2024 à 16h06min13s	
Acquittement reçu	18 décembre 2024 à 16h10min52s	Reçu par le miat le 2024-12-18